

CHARTRE DE LA PLATEFORME REPERE HABITAT

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION POUR LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Préambule

La plateforme de Rénovation énergétique RePerE Habitat s'inscrit dans le développement d'une politique de l'habitat forte, au niveau national (Loi de Transition énergétique) et local (Plan Climat Air Energie Territorial).

La plateforme accompagne les maîtres d'ouvrages ayant un projet de rénovation énergétique de leur logement (maison individuelle, appartement ou copropriété) situé sur le territoire des collectivités adhérentes. Elle rassemble les acteurs du territoire, professionnels ou institutionnels afin de garantir une démarche adaptée, complète et pertinente dans un environnement de confiance.

Fonctionnement général de la plateforme

RePerE Habitat est portée par l'ALEC SQY en coordination avec les collectivités adhérentes. La plateforme s'articule autour d'un site internet, interface de coordination des acteurs et de suivi des projets.

La plateforme agit en facilitateur pour l'échange d'information entre les adhérents et les maîtres d'ouvrages porteurs de projets. En aucun cas la plateforme et ses structures porteuses (ALEC SQY et collectivités) ne peuvent être tenues pour responsable des choix des maîtres d'ouvrages, ni de la qualité des prestations réalisées par les adhérents de la plateforme.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets sont les seuls maîtres des choix des entreprises pour la réalisation d'études, de maîtrise d'œuvre, de travaux et de financements. Les prestations réalisées par les entreprises adhérentes pour les maîtres d'ouvrages se font dans le cadre de contrats signés entre le maître d'ouvrage et les entreprises adhérentes. La plateforme et ses structures porteuses ne sont en aucune manière associées à ces contrats.

Engagements du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- Communiquer à la plateforme ses réelles coordonnées et faire figurer dans les champs d'inscription les informations correspondantes à sa situation. Il est responsable des informations qu'il communique sur le site internet.
- Ne pas communiquer à un tiers les informations relatives à son compte créé sur la plateforme internet.
- Informer le plus rapidement possible la plateforme d'une utilisation frauduleuse de son compte.
- Consulter et compléter les questionnaires sur le site internet de la plateforme.
- Suivre la démarche proposée par la plateforme.
- Signaler à l'ALEC SQY tout manque, problème ou dysfonctionnement dans la démarche de rénovation énergétique.
- Faire appel aux professionnels de conseil et de travaux répertoriés par la plateforme.
- Répondre au questionnaire de satisfaction permettant d'évaluer la performance de RePerE Habitat et de ses adhérents pour la réalisation du projet de rénovation.
- Compléter sur le site de RePerE Habitat, pendant au moins 3 ans suivant les travaux, les consommations énergétiques du logement rénové.

En cas de non respect de ces engagements, le particulier ne pourra plus prétendre aux avantages de la plateforme.

Mentions légales

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant qui seront conservées 5 ans au-delà de la période d'utilisation de la plateforme.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à info@reperehabitat.fr.